

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Année académique 1877-1878

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

16 OCTOBRE 1877

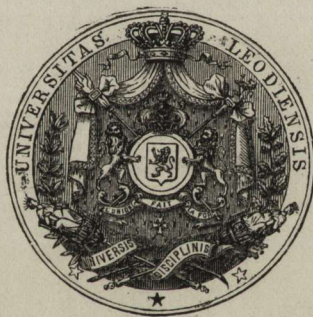
RAPPORT

DE

M. LE RECTEUR V. THIRY

PROGRAMME DES COURS

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1877

TO THE HONORABLE SENATE OF THE UNITED STATES

IN SENATE, FEBRUARY 18, 1871.

REPORT

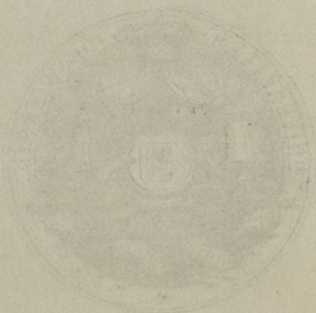
OF THE

COMMISSIONERS

OF THE

LAND OFFICE

FOR THE YEAR 1870.



WASHINGTON:

THE NATIONAL PRINTING OFFICE: 1871.

1871.

MESSIEURS,

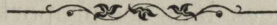
Une circonstance à laquelle ma volonté n'a eu aucune part, le repos forcé auquel j'ai dû me soumettre pendant les vacances pour des raisons de santé, ne m'a pas permis cette année de préparer le discours par lequel s'ouvre habituellement notre séance de rentrée. Cet incident ne diminuera en rien l'intérêt qui s'attache à cette solennité, et si je crois devoir m'en excuser, c'est uniquement pour qu'on ne veuille point le considérer comme une dérogation apportée, sans motif, aux traditions académiques.

Je me bornerai donc à vous faire connaître la situation de l'Université.

EXPOSÉ

DE LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1876-1877.



Population.

A aucune époque, Messieurs, l'Université de Liège n'a atteint le degré de prospérité auquel elle s'est élevée cette année. Nous avons vu 1007 étudiants prendre inscription au rôle général, ce qui nous donne une augmentation de 173 élèves sur l'exercice précédent.

Sans doute, les causes de cet accroissement considérable sont multiples; la suppression de l'examen de gradué en lettres, en rendant plus facile l'accès des études supérieures, n'y a pas été étrangère; mais je crois que la cause principale de l'extension que prend chaque année notre établissement se trouve dans les qualités de son enseignement, toujours de mieux en mieux appréciées par l'opinion publique.

Ces 1007 élèves se répartissent entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie, 103 élèves dont 76 nouv.		
” de droit, 215		91
” des sciences, 182		114
” de médecine, 175		57
Écoles spéciales, 332		98
Totaux, 1007		<u>436</u>

Parmi ces 1007 étudiants inscrits, 886 appartiennent à la Belgique et se répartissent entre nos diverses provinces dans ces proportions :

Province d'Anvers	12
” Brabant	45
” Deux Flandres	16
” Hainaut	79
” Liège	573
” Limbourg	45
” Luxembourg	43
” Namur	73
	<u>886</u>

Les 121 élèves étrangers sont originaires des pays que voici :

Autriche	3
Allemagne	10
Australie	2
Brésil	6
Espagne	11
Égypte	2

A reporter, 34

	Report.	34
Écosse		3
France		17
Guyane hollandaise		1
Grand-Duché de Luxembourg		3
Hollande		29
Indes orientales		1
Italie.		5
Mexique		2
Pérou		1
Russie		14
Roumanie		5
Suisse		1
Turquie.		3
Uruguay		2
	Total.	<u>121</u>

Nous n'avons eu à déplorer que le décès de deux de nos élèves, MM. Lucien Henrard, de Montzen, élève de la candidature, et Charles Clément, de Neufchâteau, élève du doctorat en droit. L'Université leur conservera un affectueux souvenir.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer combien est faible le chiffre de cette mortalité sur une population aussi considérable; et ce n'est pas un fait isolé, car ce chiffre n'a pour ainsi dire point été dépassé pendant les années précédentes. Cela prouve, Messieurs, combien notre ville a gagné sous ce rapport, par les grands travaux qui y ont été exécutés de notre temps. Dans ma jeunesse, Liège était considérée comme une des villes les plus malsaines du pays; aujourd'hui, elle en est

devenue, non-seulement une des plus belles, mais encore une des plus salubres.

Je n'ai que des éloges à adresser à MM. les étudiants, à raison de leur conduite pendant cette année académique. De tous les devoirs de ma charge, c'est celui qui m'est le plus doux à remplir.

Dans une circonstance récente, lors de la visite que la Famille Royale fit, au mois de juin dernier, à la ville de Liège, notre jeunesse universitaire prit une part active aux fêtes brillantes qui accueillirent nos Souverains. Elle eut l'honneur d'être reçue par Leurs Majestés et de faire éclater en Leur présence son ardent patriotisme et le dévouement enthousiaste qui l'anime pour cette dynastie choisie par nous, née en même temps que notre indépendance et nos institutions nationales, qui a grandi et s'est fortifiée avec elles, entourée de l'amour des Belges et du respect des autres peuples!

Examens.

Nous avons appliqué pour la première fois le système établi par la loi du 20 mai 1876. Il serait sans doute prématuré de vouloir l'apprécier sur une expérimentation qui n'en est qu'à son début. Mais on a pu constater que nos Facultés se sont, en général, montrées plus sévères que les anciens jurys combinés.

On a pu remarquer aussi que parmi les jeunes gens qui avaient abordé les hautes études sans

avoir terminé leurs humanités, un bon nombre ont payé cette précipitation par des insuccès. C'était là une conséquence facile à prévoir et qui, je l'espère, éclairera les familles et la jeunesse sur leurs véritables intérêts.

449 élèves ont pris inscription pour subir des examens devant les Facultés, pendant les deux sessions ordinaires de 1877.

De ce nombre, 277 ont été admis, dont :

175 d'une manière satisfaisante.

57 avec distinction.

28 avec grande distinction.

17 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

M. A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1 Leclercq, G., de Mons.

MM. B. FACULTÉ DE DROIT.

1 Deschamps, Ch., de Jauche.

5 Francotte, H., de Liège.

2 Wiliquet, C., de Hannut.

6 Tilman, A., de Liège.

3 Gilbert, C., de Dour.

7 Grafé, J., de Namur.

4 Bleyfuesz, F., de Dison.

8 Dejace, Ch., de Flémalle-Gr^{de}.

M. C. FACULTÉ DES SCIENCES.

1 Foccroulle, H., de Liège.

MM. D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

1 Delbastaille, O., de Liège.

5 Francotte, X., de Liège.

2 Fraipont, F., de Herve.

6 Moreau, C., de Franc-Waret.

3 Boland, V., de Dison.

7 Beuvens, J., de Villers le-Temple.

4 Losson, Cl., de Liège.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction,
sont :

MM. A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1 Collard, L. de Trooz-Forêt. | 4 Muraille, O., de Haccourt (1). |
| 2 Grisard, Ph., de Liège. | 5 Thuriaux, T., de Boland. |
| 3 Hambursin, E., de Seneffe (1). | 6 Van der Haeghen, V., de Gand. |

MM. B. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1 Bassing, A., de Redange. | 4 Schlögel, L., de Ciney. |
| 2 Tasquin, L., de Liège. | 5 Verstraete, B., de Bruges. |
| 3 De Puydt, M., d'Anvers. | |

MM. C. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1 Gulikers, L., de Liège. | 5 Boden, H., de Bettincourt. |
| 2 Christ, E., de Chimay. | 6 Fraipont, J., de Liège. |
| 3 Purnal, L., de Rosoux. | 7 Sproelants, J., de St-Trond. |
| 4 Durand, E., de St-Josse-ten-
Noode. | 8 Boset, E., de Limerlé. |
| | 9 Materne, A., de Jemeppe. |

MM. D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| 1 Masquelin, H., de Liège. | 4 Dejace, L., de Flémalle-Grande. |
| 2 Devaïde, Th., de Soiron. | 5 Gilis, Ch., de Wasseïge. |
| 3 Devillers, J., de Verviers. | 6 Tasset, Ch., de Termonde. |

Les élèves qui ont obtenu la distinction, sont :

MM. A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- | | |
|--|------------------------------|
| 1 Debertry, A., de Verviers. | 6 Lecrenier, J. de Huy. |
| 2 De Grady, H., de Liège. | 7 Souffret, F., de Verlaine. |
| 3 Digneffe, E., de Liège. | 8 Pieret, L., de Loupoigne. |
| 4 Dumoulin, J. U., d'Aubin-Neuf-
château. | 9 Marchal, F., de Fosses. |
| 5 Henin, R. de Verviers. | 10 Rogister, P., de Liège. |
| | 11 Russel, H., de Geleen. |

(1) MM. Hambursin et Muraille ont obtenu la grande distinction dans
deux examens différents.

MM.

B. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1 Grandjean, H., de Verviers. | 10 Lahaye, L., de Liège. |
| 2 De Busschere, J., de Ghisteltes. | 11 Van Ormelingen, E., de Liège. |
| 3 Claessens, A., de Maestricht. | 12 Giroul, A., de Vaux-et-Borset. |
| 4 Fabry, J., de Liège. | 13 Wagemans, A., de Tongres. |
| 5 Bellefroid, L., de Liège. | 14 Schindeler, H., de Liège. |
| 6 Stiennon, L., de Hautgné (Sprimont.) | 15 Claikens, J. F., de Tongres. |
| 7 Terwangne, E., de Liège. | 16 Bonjean, A., de Verviers. |
| 8 De Favereau, P., de Liège. | 17 Russel, H., de Geleen. |
| 9 Focroulle, G., de Liège. | 18 Grégoire, E., de Dalhem. |
| | 19 Bodar, J., de Leuze-lez-D'huy. |

MM.

C. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| 1 Julin, Ch., de Liège. | 6 Lejeune, M., de Dison. |
| 2 Fraipont, Ch., de Waremmé. | 7 Dupont, J. H., de Nessonvaux. |
| 3 Crismer, L., de Stavelot. | 8 Leplat, L., de Huy. |
| 4 Nossent, J., de Liège. | 9 Lefils, J., de Liège. |
| 5 Canter, Ch., de Heerlen. | |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1 Corroy, A., d'Antheit. | 10 Franken, L., de Vottem (1). |
| 2 Starmans, J., de Liège. | 11 Closset, M., de Cornesse (1). |
| 3 Piret, J., de Namur. | 12 Gilis, Ch., de Wasseige. |
| 4 Merveille, L., de Liège. | 13 Dejace, L., de Flémalle-Grande. |
| 5 Lhoest, L., de Liège. | 14 Gratia, V., de Virton. |
| 6 Chandelon, Th., de Liège. | 15 Nouille, P., d'Ellezelle. |
| 7 Magnée, H., de Vaux-sous-Chèvremont. | 16 Goldschmidt, Emile, de Virton. |
| 8 Dury, E., de Marche. | 17 Pirard, Léon, de Verviers. |
| 9 Troisfontaines, P., de Fléron. | 18 Gérard, G., de Huy. |

Les examens de passage et de sortie des Écoles spéciales ont donné les résultats suivants :

Sur 262 élèves qui ont subi des examens, 220 ont été admis, dont :

1 avec la plus grande distinction.

(1) MM. Franken et Closset ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

- 15 avec grande distinction.
51 avec distinction.
153 d'une manière satisfaisante.
36 élèves se sont présentés pour l'examen final, 34 ont été diplômés :
- 7 en qualité d'ingénieur honoraire des mines.
 - 3 en qualité d'ingénieur civil des mines.
 - 17 en qualité d'ingénieur civil des arts et manufactures.
 - 7 en qualité d'ingénieur civil mécanicien.
- 1 diplôme a été obtenu avec grande distinction.
8 avec distinction.

Ont été admis :

Avec la plus grande distinction :

M.

- 1 Breda, L., de Montigny-le-Tilleul.

Avec grande distinction :

MM.

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| 1 Beaupain, J., de Lierneux. | 8 Dubois, L., de Solre-St-Georges. |
| 2 Bomblet, L., de Beaumont. | 9 Ghyra, A., de Vienne. |
| 3 Boulvin, A., de Courcelles. | 10 Hock, O., d'Andenne. |
| 4 Boulvin, R., de Courcelles. | 11 Janssens, E. de Maestricht. |
| 5 Chalant, J., de Liège. | 12 Levy, A., d'Edimbourg. |
| 6 Chandelon, O., de Liège (1). | 13 Ronkar, E., de Liège |
| 7 Demaret, J., d'Ath. | 14 Théate, E., de Liège. |

Avec distinction :

MM.

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1 Bataille, A., de Bruxelles. | 4 Chantraine, J., de Soye. |
| 2 Bertin, F., de Huy. | 5 Chaudoir, E., de Liège. |
| 3 Chandelon, J., de Liège. | 6 Claessens, F., de Limmel. |

(1) M. Chandelon a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

- | | |
|---|--|
| 7 Corteil, Ch., de Liège. | 28 Janssen, P., de Maestricht. |
| 8 Crémons, G., de Liège. | 29 Janssen, E., de Maestricht. |
| 9 Dasselse, Ch., de Fontaine-
l'Évêque. | 30 Jonesco, J., de Bucharest. |
| 10 De Cuyper, E., de Liège. | 31 Julin, J., de Liège. |
| 11 De Laveleye, E., de Gand (1). | 32 Kreglinger, A., de Malines. |
| 12 Demany, L. de Liège. | 33 Lahaye, A., de Thimister. |
| 13 De Rechter, F., de Namur. | 34 Lechliu, E., de Bucharest. |
| 14 Derewojed, V., de Boryssow
(Pologne) (1). | 35 Lipkaù, E., de Varsovie. |
| 15 Dewandre, A., de Liège. | 36 Lhoest, C., de Liège. |
| 16 Diaz, J., de Huelva. | 37 Mali, P. de Verviers. |
| 17 Doyen, J., de Roloux. | 38 Maquinay, E., de Verviers. |
| 18 Dubois, M., de Flémalle-Grande. | 39 Ransy, A., de Mons. |
| 19 Echeverria, J., de Bordeaux. | 40 Reul, L., de Courcelles. |
| 20 Fanteli, G., de Milan. | 41 Seron, J., de Liège. |
| 21 Forir, H., de Liège. | 42 Sloet, A., de Java. |
| 22 Freson, J., de Grivegnée. | 43 Therasse, A., de Ste-Marie-
d'Oignies. |
| 23 Gerard, E., de Liège. | 44 Trassenster, G., de Liège. |
| 24 Gilain, E., de Tirlemont. | 45 Valcke, J. B., d'Ostende. |
| 25 Gillot, J., de Fleurus. | 46 Vandenrydt, H., de Tongres. |
| 26 Heusschen, F., de Montjean. | 47 Van Overbeeck, A., de Bruxelles. |
| 27 Hiard, L., de Chênée. | 48 Wittebroodt, Ch., de Maeseyck. |
| | 49 Zurstrassen, L., de Verviers. |

Ont été diplômés :

Avec grande distinction :

M.

- 1 Levy, A., d'Edimbourg.

Avec distinction :

MM.

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| 1 Macquet, A., de Bruges. | 5 Dubois, M., de Flémalle-Grande. |
| 2 Julin, J., de Liège. | 6 Chandelon, J., de Liège. |
| 3 Jonesco, J., de Bucharest. | 7 Janssen, R., de Maestricht. |
| 4 Claessens, F., de Limmel. | 8 Echeverria, J., de Bordeaux. |

(1) MM. De Laveleye et Derewojed ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

Diplômes scientifiques.

Le 17 novembre 1876, M. César-Auguste Horoy, de Mouy (France), demeurant à Breuil, a subi d'une manière satisfaisante l'examen scientifique de docteur en philosophie.

Le 4 janvier 1877, M. Emmanuel Flondor de Bohotin (Roumanie), a subi avec distinction l'examen scientifique du second doctorat en droit.

Diplômes spéciaux.

M. Raymond de Block, professeur à l'Athénée de Mons, a obtenu, en séance publique du 25 novembre 1876 et sur l'avis unanime de la Faculté de philosophie, le diplôme du doctorat spécial en sciences philologiques. Il a présenté à cette occasion une dissertation inaugurale sur *Évhémère, son livre et sa doctrine*.

Le 8 juin 1877, sur l'avis de la majorité de la Faculté, le même diplôme a été obtenu par M. Désiré de Moor, aussi professeur à l'Athénée de Mons. La dissertation qu'il a présentée porte pour titre : *Cn. Nevius, essai sur les commencements de la poésie à Rome*.

Personnel enseignant. — Attributions.

Les deux plus anciens membres du corps professoral, M. L. de Koninck, professeur à la Faculté des sciences, et M. G. Nypels, professeur à la Faculté de droit, ont obtenu l'honneur de l'émé-

ritat, qui leur a été accordé par des arrêtés royaux des 30 octobre et 14 novembre 1876.

Le premier de ces honorés collègues emporte dans sa retraite les regrets de l'Université et sa reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus pendant tant d'années. Cette retraite ne sera pas, du reste, pour lui le repos, mais plutôt une occasion de se livrer sans partage à ses travaux de prédilection, qui lui ont mérité les suffrages du monde savant. Quant à M. Nypels, il ne se sépare pas de nous; il veut bien nous continuer le concours de sa profonde science de criminaliste et faire jouir encore l'Université de la réputation que ses ouvrages lui ont acquise.

Par arrêté royal du 30 octobre 1876, M. W. Spring a été nommé professeur extraordinaire dans la Faculté des sciences et a été chargé des cours de physique mathématique et de chimie générale organique, devenus vacants par le décès de M. Gloesener et par la retraite de M. de Koninck.

Un arrêté royal du 25 du même mois a déchargé M. le professeur Swaen de certaines parties du cours d'anatomie et lui a donné le cours d'anatomie des régions, dans la Faculté de médecine.

Par arrêté royal du 30 du même mois, M. le professeur Kupfferschlaeger a été chargé du cours de chimie toxicologique, dans la même Faculté.

Par arrêtés royaux en date du 8 novembre suivant :

M. le professeur Roersch a été chargé du cours d'éléments de grammaire générale, dans la Faculté de philosophie ;

M. le professeur Kurth a été déchargé du cours d'histoire de la Belgique et a reçu dans ses attributions le cours d'histoire comparée des littératures européennes modernes.

Et enfin, M. le professeur J. G. Macors a été chargé du cours d'histoire politique interne de la Belgique, dans la Faculté de philosophie.

Un arrêté royal du 14 novembre dernier a attribué à M. le professeur Dewalque les cours de paléontologie végétale, de paléontologie animale et de paléontologie stratigraphique, dans la Faculté des sciences.

Par arrêté royal du 31 janvier de cette année, M. le professeur émérite Sauveur a été déchargé de la partie de son cours de clinique interne qu'il donnait pendant le premier semestre, laquelle a été attribuée à M. le professeur Masius. M. Sauveur a, en outre, obtenu la faculté de se faire suppléer, au besoin, par son collègue pendant le second semestre.

Des arrêtés royaux, en date du 12 avril dernier, ont déchargé M. le professeur Schwann du cours d'embryologie et ont confié cet enseignement à M. le professeur Van Beneden.

Les nouvelles matières ajoutées par la loi du 20 mai 1876 au programme des examens ont nécessité la nomination de plusieurs chargés de cours.

Par arrêtés ministériels de différentes dates :

M. Folie, administrateur-inspecteur de l'Université, a été chargé du cours de géométrie supérieure.

M. Le Paige, docteur en sciences physiques et

mathématiques, a été chargé du cours de calcul des déterminants et des compléments d'analyse.

M. le docteur Putzeys a été chargé de la partie du cours d'anatomie abandonnée par M. le professeur Swaen; de plus, il a été nommé chef des travaux anatomiques, en remplacement de M. Grenson, à qui démission honorable de ses fonctions a été accordée, avec faculté de faire valoir ses droits à la retraite.

M. Graindorge, docteur spécial en sciences physiques et mathématiques et répétiteur aux écoles, a été chargé de l'enseignement des théories dynamiques de Jacobi et de la mécanique céleste.

M. L. de Koninck, ingénieur civil des mines, des arts et des manufactures et docteur en sciences de l'Université de Boon, a été chargé des cours de chimie analytique dans les facultés des sciences et de médecine.

M. L. Goret, ingénieur honoraire des mines et répétiteur aux Écoles spéciales, a été chargé d'y donner le cours de chimie industrielle organique.

M. Holzer a aussi été chargé du cours de description des machines, aux dites écoles.

Par arrêtés royaux en date du 30 septembre dernier :

MM. Kurth, professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie, et Swaen, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine, ont été promus au grade de professeur ordinaire.

Le Roi a bien voulu accorder à quelques membres du corps professoral de hautes distinctions honorifiques.

M. le professeur Schwann a été élevé au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold; M. le professeur Wasseige a obtenu la croix de chevalier, et celui qui a en ce moment l'honneur de porter la parole devant vous, a reçu la croix d'officier du même Ordre.

Un de nos anciens collègues, qui ne fait plus actuellement partie du personnel enseignant, mais qui s'y rattache par le lien de l'éméritat, M. de Koninck, a également été promu au grade de commandeur.

Un nouvel honneur scientifique est encore échu cette année à l'un de nos collègues : le prix quinquennal des sciences naturelles a été remporté par M. Edouard Van Beneden pour ses beaux travaux sur l'embryogénie.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que ce prix a été mérité trois fois par l'un des nôtres dans un bien court intervalle : en 1874, le vénérable Gloesener l'obtenait comme pour finir, par un dernier triomphe, sa longue et vaillante carrière; l'an passé, il était déposé comme un suprême hommage sur la tombe de Spring, et aujourd'hui il est dévolu à l'un de nos plus jeunes collègues, qui prouve ainsi qu'il saura porter dignement un nom illustre dans la science.

Publications.

Comme par le passé, un grand nombre de membres du Corps universitaire ont voulu contribuer par leurs publications au progrès des sciences

et des lettres, et augmenter au dehors la réputation de notre établissement. Voici les noms de ces laborieux collègues, ainsi que les titres de leurs travaux :

Dans la Faculté de philosophie.

- M. A. Troisfontaines.** — Introduction à l'Histoire du droit public romain.
- M. J. Stecher.** — 1^o La sottie française et la sotternie flamande. (*Bulletin de l'Académie Royale*, tome 48^e).
- 2^o Les croyances berrichonnes et les Idylles de Georges Sand. (*Revue de Belgique*.)
- 3^o Le droit romain dans l'ethnographie (*Ibid.*)
- 4^o Les survivances dans la civilisation. (*Ibid.*)
- 5^o *Courrier littéraire de Paris*. Articles de critique.
- 6^o *Biographie nationale*. Notices.
- M. A. Le Roy.** — 1^o L'article Belgique, revu et complété. (*Encyclopédie du docteur Smidt, de Stuttgart*, 2^e édition).
- 2^o Pierre-François Van Meenen, sa vie et ses travaux. Bruxelles, Hayez, in-12, avec portrait. (*Extrait de l'Annuaire de l'Académie*).
- 3^o Collaboration à la *Biographie nationale*, lettres D. E.
- 4^o Notices diverses dans les *Bulletins de l'Académie* et nombreux articles de critique dans des journaux ou des revues.
- M. J. Delbœuf.** — 1^o De quelques définitions grammaticales. Du substantif et de l'article. Lecture faite à la Société pour le progrès des études philologiques et historiques. (*Revue de l'instruction publique*, tome XX^e, 2^e livraison.)
- 2^o Essais sur quelques questions de grammaire raisonnée, 1^{re} série : langue grecque (de l'emploi des modes de l'aoriste; de la place respective de l'article et du qualificatif; de l'emploi de la particule *ὅτι*; de l'emploi du participe et de l'infinitif; théorie de la négation). Liège, Desoer. Reproduction d'articles déjà parus dans la revue précitée.
- 3^o (Dans la *Revue scientifique*. 13 janvier et 2 juin 1877.) Les mathématiques et le transformisme. — Une loi mathématique applicable à la théorie du transformisme.
- La philosophie scientifique.

Léon Dumont. Cet article a paru en même temps dans la *Revue philosophique* (juin 1877) sous le titre : « Léon Dumont et son œuvre philosophique. »

4^o (Dans la *Revue philosophique*. Décembre 1876, mars, avril, août et octobre 1877), outre l'article précité :

a) Logique algorithmique, troisième et dernier article.

Cet article et les deux précédents ont été publiés en un volume sous ce titre : « Logique algorithmique; essai sur un système de signes appliqué à la logique avec une introduction où sont traitées les questions générales relatives à l'emploi des notations dans les sciences. Liège, Desoer; Bruxelles, Muquardt.

b) La loi psychologique, Hering contre Fechner.

c) Correspondance avec M. P. Tannery sur la logique algorithmique.

d) Du rôle des sens dans la formation de l'idée d'espace : Pourquoi les sensations visuelles sont étendues.

e) Analyses et comptes-rendus : Wundt ueber den Ausdruck der Gemuths empfindungen (sur l'expression des émotions). — Blaserna. Le son et la musique, suivis des causes physiologiques de l'harmonie musicale, par Helenholtz.

M. G. Kurth. — 1^o Philippe II, roi d'Espagne. Ouvrage traduit de l'allemand de Reinhold Baumstark. Liège 1877.

2^o Courrier belge, revue des ouvrages historiques publiés en Belgique, pendant l'année 1876. (*Revue des questions historiques*, avril 1877).

3^o La charte d'affranchissement de Saint-Léger, publiée avec commentaire et notice historique (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1877).

Dans la Faculté de droit.

M. J. S. G. Nypels. — Suite de ses publications précédentes.

M. V. Thiry. — Discours inaugural. Articles dans des journaux de droit.

M. E. de Laveleye. — 1^o La Conférence géographique de Bruxelles et l'Afrique centrale (*Revue des Deux-Mondes*).

2^o Discours sur le respect de la propriété privée sur mer en temps de guerre (*Académie royale de Belgique*).

- M. P. Namur.** — Le Code de commerce belge révisé, interprété par les travaux préparatoires des lois nouvelles, par la comparaison avec la législation antérieure et par la doctrine et la jurisprudence. 3^e vol. in-8°. Bruxelles, Bruylant-Christophe et C^e, 1877.
- M. C. Maynz.** — Cours de droit romain, 3 vol. in-8°, 4^e édition.

Dans la Faculté des sciences.

- M. J. T. P. Chandon.** — 1^o Divers rapports à la Commission médicale de la province de Liège, sur des questions d'hygiène industrielle et administrative. 2^o Rapport sur le mémoire présenté à l'Académie royale de médecine, par M. Bruylant et intitulé : Recherches sur les essences. 1^o L'essence de tanaisie.
- M. C. de Cuyper.** — 1^o Le tome 40^e de la *Revue universelle des mines*.
2^o En collaboration avec M. Habets, répétiteur à l'Ecole des mines : le tome I de la *Revue universelle des mines* et de l'*Annuaire* de l'Association des ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège.
- M. C. E. Catalan.** — 1^o Nouvelle correspondance mathématique, tomes II et III.
2^o Notes d'algèbre et d'analyse. (*Mémoires de l'Académie.*)
3^o Rapport sur les tables de logarithmes de M. Namur (*Bulletins*).
4^o Rapport sur une note de M. Mansion. Équations homogènes. (*Ib.*)
5^o Rapport sur une note de M. Mansion. Équations de Jacobi. (*Ib.*)
6^o Remarques sur un rapport de M. Folie. (*Ibid.*)
7^o Rapport sur une note de M. Le Paige. (Fractions continues.) (*Ib.*)
8^o Rapport sur une note de M. Boset. (Foyers des coniques.) (*Ibid.*)
9^o Rapport sur un mémoire de M. Ghysens. (Rayons de courbure.) (*Ibid.*)
10^o L'enseignement des mathématiques élémentaires en Belgique.
11^o Réhabilitation d'un pléonasme.
12^o Théorèmes d'arithmétique. (*Mémoires de la Société des sciences.*)
- M. I. Kupfferschlaeger.** — 1^o Note sur la précipitation de quelques métaux au moyen du magnésium. (*Bulletin du Musée de l'industrie de Belgique*, liv. de juin 1877.)
2^o Rapport sur le dosage du cuivre dans les farines, les céréales, le pain, etc. (*Bulletins de l'Académie Royale de médecine de Belgique*, juin 1877.)

M. G. Dewalque. — Rapport sur les moyens d'exécution de la carte géologique. Liège, 1876, in-8°.

Rapport à l'Institut archéologique liégeois. Liège, 1877, in-8°.

The devonian system in England and in Belgium. (*Brit. Assoc.*, Plymouth, 1877.)

Diverses communications à la *Société géologique de Belgique*. (*Annales de la Société géologique*, t. IV), et plusieurs Notices pour la Biographie nationale.

M. Ed. Morren. — 1° *La Belgique horticole*, *Annales de botanique et d'horticulture*, tome XXVII, 1 vol. in-8°.

2° Correspondance botanique, 5^e édition; broch. in-8°.

3° Hortus europaeus, discours; broch. in-8°.

4° La digestion végétale, note sur le rôle des ferments dans la nutrition des plantes. (*Bulletins de l'Académie des sciences*; br. in-8°.)

5° A la mémoire de L. B. Van Houtte; broch. in-8°.

M. L. Perard. — 1° Note sur le développement du magnétisme dans le fer nerveux, sous l'influence terrestre (fragment d'un travail sur la torsion. Décembre 1876.)

2° Seconde édition d'un manuel de physique, 1877.

M. E. Van Beneden. — Recherches faites au laboratoire d'embryogénie et d'anatomie comparée de l'Université de Liège, sous la direction de M. le professeur Edouard Van Beneden, pendant les années 1875 et 1876. Volume in-8° avec 14 planches. Cet ouvrage renferme des travaux de MM. Edouard Van Beneden, Swaen, Foettinger, Moreau et Chandelon.

M. W. Spring. Collaboration de M. P. Arisqueta, ingénieur. — Notice sur l'action du chlore sur le peroxyde d'argent. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*.)

2° Des méthodes et de la signification des théories dans les sciences inductives. Liège, H. Vaillant-Carmanne.

M. V. Dwelshauvers-Dery. — Théorie nouvelle des régulateurs à force centrifuge; brochure in-8°. Liège, J. Desoer.

M. F. Folle. — 1° Précis de géométrie élémentaire; vol. in-8°. Liège, Desoer.

2° Sur l'évolution, ou nouvelle proposition fondamentale dans la théorie des coniques, etc. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, tome XLIII, n° 5.)

3° Suite à la note sur l'évolution-hypothèse des théorèmes de Pascal et de Brianchon. (*Bulletins de l'Académie*, 2^e série, tome XLIV, n° 8.)

4° Réponse à la note de M. Catalan sur mon rapport concernant le mémoire de M. Mansion (*Ibid.*, tome XLIII, n° 15).

5° Un grand nombre de rapports sur des mémoires de mathématiques pures et appliquées (*Ibid.*, tome XLIII et XLIV).

M. C. Le Paige. — (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*).

1° Remarques sur la théorie des fractions continues périodiques (t. XLIII, avril 1877).

2° Sur quelques points de géométrie supérieure (t. XLIV, août 1877). (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles*):

1° Sur les nombres de Bernoulli et sur quelques fonctions qui s'y rattachent. (T. I, 1876).

2° Note sur certaines équations différentielles. (*Ibid.*)

3° Note sur l'involution des ordres supérieurs. (T. II, 1877.)

Nouvelle correspondance mathématique de M. Catalan :

1° Sur l'enveloppe d'un cylindre de révolution. (T. II, p. 296.)

2° Sur une équation aux différences finies. (T. II, p. 301.)

3° Note sur une équation aux différences finies. (T. III, p. 45.)

4° Sur la multiplication des déterminants. (T. III, pages 141 et 275.)

5° Différents extraits dans les numéros de janvier, mai et septembre 1877.

M. J. Graindorge. — 1° Note sur deux questions d'analyse. (*Nouvelles annales de mathématiques de MM. Géro et Brisse*). Paris, 1876.

2° Traité d'algèbre élémentaire, 1^{re} partie, 4^e édition. (En collaboration avec M. V. Falisse). Mons, 1877.

3° Traité d'algèbre élémentaire, 2^e partie, 2^e édition. (En collaboration avec M. V. Falisse.) Mons, 1876.

4° Eléments d'algèbre à l'usage des établissements moyens du second degré. (En collaboration avec M. Falisse.) Mons, 1877.

5° Divers rapports insérés dans le *Bulletin communal* de la ville de Liège.

M. L. L. de Koninck, professeur émérite. — Recherches sur les fossiles paléozoïques de la Nouvelle-Galles du Sud, 3^e partie, comprenant les fossiles carbonifères, vol. in-8°, accompagné de 20 planches in-4°.

Dans la Faculté de médecine.

M. Ad. Wasseige. — 1^o Mémoire sur les tractions soutenues ou continues, appliquées au forceps. (*Bulletin de l'Académie Royale de médecine*, tome X, 3^e série, n^o 9).

2^o Nouveau procédé de cranjotomie par le lamineur céphalique du professeur Wasseige. (*Ibid.*, tome XI, 3^e série, n^o 3.)

3^o Observation de version céphalique. (*Annales de la Société de médecine de Gand*, mai 1877.)

4^o Nouveau pelvimètre du professeur Wasseige. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine*, tome XI, 3^e série, n^o 5).

5^o Relation de deux opérations de laminage de la tête pratiquées sur le vivant au moyen du lamineur du professeur Wasseige (*Ibid.*, tome XI, 3^e série, n^o 7).

M. C. Vanlair. — 1^o Les Facultés de médecine dans les Universités de l'État et dans les Universités libres. (Réponse à M. Crocq (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, tome X, 3^e série, n^o 10. Bruxelles, Manceaux, 1877).

2^o Un dernier mot sur l'admission des professeurs étrangers dans les Universités belges. (Nouvelle réponse à M. Crocq). Liège, Desoer, 1877.

3^o Contribution à l'étude clinique de la trépanation du crâne. *Bulletin de thérapeutique médicale et chirurgicale*, nos des 15 et 30 juillet 1877. Paris, O. Doin, 1877.

M. Gussenbauer. — Nouvelle méthode de stomatoplastie (*Archives de chirurgie de Langenbecke*).

M. F. Putzeys. — 1^o Note sur quelques nouveaux agents anesthésiques (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*).

2^o De l'influence de l'iodure et du bromure de potassium sur la digestion stomacale. (*Ibid.*)

Comme les années précédentes, je puis encore, après les publications de MM. les professeurs, mentionner les travaux de quelques-uns de nos élèves.

M. Léon Lahaye, étudiant en droit, a publié,

dans la *Revue de l'instruction publique*, un mémoire intitulé : *les Normands au pays de Liège*, qui avait été lu à la Société Historique de l'Université.

MM. Chandelon, Fœttinger et Moreau ont publié certains travaux dans le volume qui a paru sous le titre de : *Recherches faites au laboratoire d'embryogénie et d'anatomie comparée de l'Université de Liège, sous la direction de M. le professeur Edouard Van Beneden pendant les années 1875 et 1876.*

Enfin, M. Théodore Chandelon, docteur en sciences naturelles et étudiant en médecine, qui avait obtenu une bourse de voyage, a visité l'Université de Strasbourg et y a composé un travail qu'il a adressé à M. le Ministre de l'intérieur. Ce haut fonctionnaire a transmis à l'Académie royale des sciences ce mémoire intitulé : *Sur l'influence du courant sanguin et de l'afflux nerveux sur le contenu en glycogène des muscles.*

Conformément aux conclusions de ses commissaires : MM. Schwann et Van Beneden, la savante compagnie a ordonné l'impression de ce travail dans ses bulletins.

Le tome XIII des *Pflüger's Archiv* en a donné une analyse.

Ces travaux attestent que le goût des recherches personnelles commence à se répandre parmi nos étudiants, ce qui est d'un bon augure pour notre avenir scientifique. Je me fais un devoir d'adresser à ces laborieux jeunes gens les félicitations qu'ils méritent.

Cours privés.

M. le docteur Smeets, usant de l'autorisation qui lui avait été accordée l'année dernière, a fait un cours privé sur *l'anatomie pathologique, la pathologie et la thérapeutique médicale et chirurgicale des organes génito-urinaires*. Ce cours a été suivi par un certain nombre d'étudiants en médecine.

M. De Ceuleneer, sous-bibliothécaire à notre Université, a donné, pendant le courant de cette année, un cours privé ayant pour objet: *l'Histoire de l'Art*.

Bien que ce cours soit tout à fait en dehors des matières d'examen, il a été suivi assidûment par des jeunes gens appartenant à diverses facultés.

Ces faits prouvent que nos élèves savent trouver, en dehors de leurs études ordinaires, le temps de fréquenter des leçons facultatives, lorsqu'on sait les intéresser.

Service matériel. — Collections.

Dans les deux dernières années, le subside affecté aux besoins de la Faculté des sciences a été plus que doublé; celui qui était attribué à la Faculté de médecine a été augmenté de moitié. En outre, un crédit de 20,000 fr. a été accordé par le gouvernement pour l'installation de nouveaux laboratoires.

Le Cabinet de physique expérimentale s'est accru de plusieurs instruments d'une certaine importance.

Les collections de mécanique et de physique industrielles se sont enrichies d'instruments et de modèles nouveaux.

Grâce à l'augmentation de son budget, le laboratoire de chimie générale inorganique a considérablement enrichi ses collections par d'importantes acquisitions, consistant en produits chimiques, en verreries et en appareils destinés à renouveler et à augmenter son matériel.

La collection qui se rattache au cours de chimie industrielle inorganique a également reçu de notables accroissements.

Il en est de même de la collection d'instruments et appareils du laboratoire spécial de recherches chimiques qui, cette année, a été fréquentée par 14 élèves des écoles spéciales. Les travaux de MM. Canevazzi et Giorgi ont été publiés dans le tome II, 2^e série, de la *Revue universelle des Mines*.

Les collections du cours de chimie générale organique se sont enrichies de deux séries de modèles ayant pour objet de démontrer la constitution moléculaire des corps et d'un nombre assez considérable d'échantillons de corps organiques.

Le Cabinet qui sert au cours de chimie industrielle organique s'est accru de divers objets, et notamment d'une collection complète de tous les produits obtenus dans la fabrication de bougies

stéariques. Ces objets ont été offerts par M. Goret, chargé de ce cours.

Le Cabinet de botanique a été pourvu d'un nouveau microscope et d'une assez belle série de préparations. Il a fait l'acquisition de l'herbier du professeur Gaede, et il a reçu la suite des herbiers publiés par le baron Thümen et par MM. Oudemans et Husnot. Il a souscrit à l'herbier algologique du D^r Nordstedt.

Il a reçu, à titre de don, des spécimens de botanique ou des ouvrages qui ont été offerts par MM. Crépin, Delchevalerie, L. De Smet, Emile De Ville, Pastor, de Malzine, Schubeler, et par le directeur du cabinet, M. le professeur Ed. Morren.

Le Jardin Botanique est en relation d'échanges avec tous les autres jardins d'Europe et même des États-Unis. Les collections des plantes exotiques ont pu s'améliorer cette année au moyen de quelques espèces nouvelles offertes ou vendues par MM. L. De Smet, A. De la Devausage, Jacob-Makoy, L. Van Houtte, Ch. Van Geert, J. Verschaffelt, B. Williams et Will Bull. Les collections de pleine terre ont encore reçu des spécimens de plantes rares de la Flore de Belgique, recueillies pendant les herborisations.

Bibliothèque.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1^{er} octobre 1876 jusqu'au 1^{er} octobre 1877, est de 3,712, comprenant :

214	volumes	in-folio.
398	»	in-4 ^o .
1,985	»	in-8 ^o .
272	»	in-12 ^o .
830	brochures	et dissertations.
12	manuscrits.	
1	carte.	

Ces chiffres renseignent les dons faits à la Bibliothèque par les gouvernements de Belgique, de France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Amérique du Nord et du Sud, par la Bibliothèque de la Chambre et du Sénat, le bureau de statistique de Berlin, la Société Biblique, l'Association des ingénieurs, l'Institut de Luxembourg, les administrations communales de Liège, de Gand et de Dison.

Les Universités de Breslau, Berlin, Giessen, Genève, Helsingfors, Fribourg, Rostock, Louvain, Iéna, Marburg, Vienne, Erlangen, Christiania, Bonn, Copenhague, Kiel, Heidelberg, Leyde, Gœttingue, Rome, Hambourg et l'Académie de Metz, ont continué l'envoi de leurs publications.

Des dons ont été faits par les personnes amies de l'instruction, dont les noms suivent : MM. Hel-

big, Miguel Tejera, Festraerts, de Thier, Desoer, Demarteau, de Ceuleneer, Rodembourg, Ernst, N. Charles, Horoy, Cl. Lyon, H. Bultot, le docteur Alexandre, J. Malou, A. Bremond, Vosterman, Van Oyen, E. J. de Donceel, Gachard, A. Preudhomme de Borre, M^{me} Baltus-Fiess, Ch. Horion, le docteur Nolte, H. Romieu, A. Potocki, A. Van Bastelaer, le chanoine Henrotte, Jean Fontaine, Davreux, Alb. Wallis, Vincenzo di Giovanni, Prosper Cornesse, Th. Durand, Gustave Oppelt, Liebrecht, Victor et Ferdinand Henaux;

MM. les professeurs Catalan, Chauvin, Delbœuf, de Koninck, Dewalque, Dwelshauvers-Dery, Kupfferschlaeger, Kurth, Le Paige, Le Roy, J. G. Macors, Maynz, Morren, Nypels, Pérard, Spring, Stecher, Vanlair et Wasseige.

Le gouvernement a augmenté de près de moitié le subside affecté à la Bibliothèque.

La ville a maintenu le subside annuel de 2,500 fr. qu'elle lui alloue pour la continuation de ses collections liégeoises et pour compléter et faire relier les importants ouvrages légués par MM. Capitaine et Umé.

Les séances du soir continuent à être de plus en plus fréquentées. Il y a eu 738 lecteurs de plus que l'année dernière; 2,689 volumes ont été consultés par 2,361 lecteurs.

Pendant cette année académique, on a consulté à la salle de lecture 22,690 volumes, et le prêt en dehors a été de 4,005 volumes et 969 partitions de musique.

La salle de lecture, récemment améliorée, peut

maintenant contenir trois fois plus de lecteurs qu'auparavant.

Par certains traits du tableau que je viens de mettre sous vos yeux, vous avez pu remarquer, Messieurs, que les conditions matérielles de quelques-uns de nos plus importants services ont été sensiblement améliorées. On s'est enfin aperçu qu'il y avait beaucoup à faire, et l'on a fait quelque chose; on est sorti des vieux sentiers; on a notablement majoré des chiffres qui, depuis longues années, paraissaient immuables. Toutefois, cela ne peut être considéré que comme un commencement, qui appellera par la suite bien des compléments.

Mais il est un autre aspect de notre situation qui n'a pas changé, encore qu'il constitue une condition essentielle de notre développement scientifique. L'Université étouffe dans son étroite enceinte; elle ne peut plus contenir ses trop nombreux élèves : cette prospérité, dont je parlais tout à l'heure avec quelque fierté, je suis presque tenté de la déplorer, lorsque j'envisage les difficultés qu'elle nous crée pour abriter cette population toujours grandissante et pour lui fournir les moyens d'instruction qu'elle vient nous demander.

Je prie de nouveau les autorités auxquelles la loi confie la mission de fournir à l'enseignement supérieur les locaux qu'il réclame, je les adjure de hâter la solution de cette question qui s'impose avec le caractère d'une impérieuse nécessité et

d'une extrême urgence. Il y a péril en la demeure, et c'est parce que j'ai le sentiment de ce péril, qu'en terminant je jette le cri d'alarme : *Videant consules ne quid detrimenti respublica capiat!*

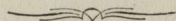
MESSIEURS,

Il me reste à m'acquitter d'un dernier devoir, celui de vous remercier, au nom du corps professoral, d'avoir bien voulu honorer cette cérémonie de votre présence.

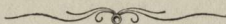
L'Université trouve, dans les sympathies dont elle se voit publiquement entourée en ces occasions solennelles, non-seulement une récompense du passé, mais encore une force nouvelle pour accomplir sa haute et difficile mission, et elle ne manque pas de les payer de sa plus profonde gratitude!

Je déclare ouverte l'année académique 1877-1878.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE



ANNÉE ACADÉMIQUE 1877-1878



CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

EXTRAIT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES
SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

ANNÉE ACADEMIQUE 1877-1878

COURS DE MATHÉMATIQUES

PROGRAMME DES COURS

RELEVÉ DES MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES & SUPPLÉMENTAIRES
DES ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.



Recteur et Président du Conseil :

M. V. THIRY, professeur ordinaire à la Faculté de droit.

Secrétaire du Conseil :

M. A. GILLON, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

Doyens des Facultés :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. A. LE ROY, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. P. NAMUR, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. J. T. P. CHANDELON, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. CH. GUSSENBAUER, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 20*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

J. G. MACORS (*rue Lowrex, n° 80*) : Histoire politique interne de la Belgique.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 30*) : Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Histoire de la littérature flamande. — Style et rédaction. — Exercices d'analyse et de critique littéraire.

A. LE ROY (*rue Fusch, n° 32*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne. — Esthétique. — Logique. — Métaphysique générale et spéciale.

J. DELBOEUF (*rue Hemricourt, 21*) : Exercices philologiques sur la langue latine. — Id. sur la langue grecque. — Explication d'auteurs latins.

L. ROERSCH (*rue De Chestret, n° 5*) : Explication d'auteurs grecs. — Éléments de grammaire générale. — Exercices spéciaux de philologie classique, pour les élèves du doctorat qui se destinent à l'enseignement moyen.

G. KURTH (*rue Simonon, n° 25*) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire comparée des littératures européennes modernes. — Cours pratique d'histoire.

Professeur extraordinaire.

V. CHAUVIN (*faubourg St-Laurent, n° 358*) : Littérature orientale (Hébreu et Arabe).

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

J. S. G. NYPELS (*quai d'Avroy, n° 94*) : Droit criminel belge.
— Éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile.

Professeurs ordinaires.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil. — Éléments du droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Louvrex, n° 80*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louvrex, n° 55*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent).
— Droit administratif.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie politique.
— Économie industrielle.

P. NAMUR (*rue Bassenge, n° 32*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

C. MAYNZ (*rue Nysten, n° 42*) : Pandectes.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs ordinaires.

J. T. P. CHANDELON (*rue d'Archis, n° 14*) : Chimie inorganique.
— Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue des Augustins, n° 45*) : Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie, n° 9*) : Exploitation des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten, n° 21*) : Haute algèbre. — Analyse supérieure (calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques). — Probabilités.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 18*) : Docimasie.

G. DEWALQUE (*rue de la Paix, n° 17*) : Minéralogie et géologie.
— Paléontologie.

ED. MORREN (*Boverie, n° 1*) : Botanique.

A. GILLON (*boulevard d'Avroy, n° 47*) : Métallurgie.

L. PERARD (*rue du S'-Esprit, n° 81*) : Physique expérimentale.
— Statique élémentaire et principes de dynamique.

E. VAN BENEDEEN (*rue Louvrex, n° 90*) : Éléments de zoologie.
— Zoologie et géographie animale. — Anatomie de texture. —
Anatomie et physiologie comparées. — Éléments d'anatomie
comparée.

Professeur extraordinaire.

W. SPRING (*rue Beeckman, n° 32*) : Chimie générale organique.
— Physique mathématique générale.

Professeurs à l'École des mines.

J. P. SCHMIT (*rue Louvrex, n° 115*) : Architecture industrielle.
— Géométrie descriptive.

V. DWELSHAUVERS-DERY (*quai Marcellis*) : Mécanique appliquée
aux arts. — Physique industrielle.

Chargés de cours.

F. LE PAIGE (*Coronneuse*) : Éléments de la théorie des déter-
minants.

J. GRAINDORGE (*rue Duwivier, n° 20*) : Théories dynamiques de
Jacobi. — Mécanique céleste.

L. L. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 44*) : Chimie analytique.

L. GORET (*rue Ste-Marie, n° 19*) : Chimie industrielle organique.

F. FOLIE (*place de l'Université, n° 1*) : Géométrie supérieure
analytique et synthétique.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeur émérite.

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

Professeurs ordinaires.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 11*) : Physiologie humaine.

J. H. BORLÉE (*rue du Jardin-Botanique, n° 5*) : Pathologie chi-
rurgicale spéciale, y compris l'ophtalmologie. — Clinique externe.
— Clinique ophtalmologique.

H. HEUSE (*rue Saint-Remy, n° 19*) : Clinique interne.

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n° 35*) : Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale.

V. MASIUS (*rue Beeckman, n° 18*) : Pathologie générale. — Clinique des maladies des enfants. — Clinique interne.

C. VANLAIR (*rue des Augustins, n° 51*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Anatomie pathologique. — Clinique des maladies des vieillards.

J. CH. VAN AUBEL (*rue Louvrex, n° 107*) : Pharmacognosie et éléments de pharmacie. — Médecine légale. — Thérapeutique générale.

CH. GUSSENBAUER (*rue Beeckman, n° 31*) : Pathologie chirurgicale générale. — Clinique externe.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 18*) : Éléments de chimie toxicologique,

A. SWAEN (*rue André Dumont, n° 33*) : Anatomie descriptive ; anatomie des régions ; anatomie de texture. — Exercices microscopiques d'histologie normale. — Démonstrations anatomiques.

Professeur extraordinaire.

OSC. ANSIAUX (*quai de l'Université, n° 6*) : Hygiène publique et privée. — Maladie des os et des articulations, bandages et appareils. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales.

Chargés de cours.

F. PUTZEYS (*rue de Fétinne, 44*) : Ostéologie, syndesmologie, myologie et angéiologie.

L. L. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 44*) : Éléments de chimie analytique.

A. GILKINET (*rue Renkin, 23*) : Pharmacie théorique et pratique.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. A. HENNAU.

J. H. BORMANS.

E. DUPONT.

TH. VAUST.

P. BURGGRAFF.

N. SCHWARTZ.

N. ANSIAUX.

L. G. DE KONINCK.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.			
(Doyen, M. A. LE ROY — Secrétaire, M. V. CHAUVIN.)			
Matière de la première épreuve de la candidature préparatoire au doctorat dans la même Faculté.			
Explication d'auteurs latins	MM. DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; mercr., 11 à 12 h.	Mercr., 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature française	STECHEP (J.), prof. ordinaire. (Idem.)	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 10 à 11 h.
Histoire de la littérature flamande	LOOMANS (CH.), prof. ordinaire.	Lundi, mardi, 3 à 4 h.	Lundi, mardi, 3 à 4 h.
Psychologie	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Logique	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.
Histoire politique de l'antiquité			
Matières de la seconde épreuve.			
Explication d'auteurs latins	(Voir plus haut).		
Explication d'auteurs grecs	(Idem.)		
Philosophie morale	LOOMANS (CH.), prof. ordinaire	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.; mercredi, 10 à 11 h.	Mercr., vendredi, 10 à 11 h.
Histoire politique du moyen-âge	KURTH (G.), prof. ordinaire.		
Histoire politique moderne	MACORS (J.-G.), prof. ordinaire. (Idem.)	Samedi, 11 à 12 heures.	Mardi, jeudi, et samedi, 9 à 10 h.
Histoire politique interne de la Belgique. Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Lundi, 10 à 11 h.; mercr., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.
Matières de l'examen de docteur.			
Première épreuve.			
Exercices philologiques sur la langue grecque. Id. sur la langue latine.	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire. (Idem.)	Mardi, jeudi, 9 à 10 h. Mercr., 9 à 10 h.; sam., 10 à 11 h.	Mardi, mercr., 10 à 11 h. Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (1 ^{re} partie).	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercr., vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la lit- térature latine (1 ^{re} partie).	STECHEP (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Éléments de la grammaire espagnole	ROERSCH (L.), prof. ordinaire.	Mercr., vend., 9 à 10 h.; sam., 11 à 12 h.	Mercr., vend., 9 à 10 h.; sam., 11 à 12 h.

Exercices philologiques sur la langue grecque.
 Id. sur la langue latine.
 Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2^e partie)
 Histoire de la littérature grecque et de littérature latine (2^e partie)
 Antiquités grecques.
 Histoire comparée des littératures européennes modernes.

(V. plus haut.)
 (V. plus haut.)
 (V. plus haut.)
 (V. plus haut.)
 TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.
 KURTH (G.), prof. ordinaire.

Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h.
 Lundi, sam., 9 à 10 h.; ve. ad. 10 à 11 h.

Matières non comprises dans les examens.

STECHEK (J.), prof. ordinaire.
 DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.
 LE ROY (A.), prof. ordinaire.
 ROERSCH (L.), prof. ordinaire.
 KURTH (G.), prof. ordinaire.
 CHAUVIN (V.), prof. extraordinaire.

Mercredi, 3 à 5 h.
 Jours et heures à fixer ultérieurement.
 (Voir la Faculté de Droit.)
 Jeudi, samedi, 3 à 4 h.
 Jours et heures à fixer ultérieurement.
 Mardi, 2 1/2 à 4 h.
 Jours et heures à fixer ultérieurement.

Exercices d'analyse et de critique littéraire.
 Archéologie
 Economie politique.
 Esthétique
 Exercices spéciaux de philologie classique, pour les élèves du doctorat qui se destinent à l'enseignement moyen.
 Cours pratique d'histoire :
 1^{re} année. Analyse des sources et discussion de questions controversées.
 2^e année. Etudes critiques de l'hagiographie du VII^e et du VIII^e siècle.
 Littérature orientale : hébreu et arabe (six heures par semaine).

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. P. NAMUR. — Secrétaire : M. J. G. MACORS.)

Candidature.

Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)
 Encyclopédie du droit (cours trimestriel).
 Histoire et institutes du droit romain.
 Droit naturel ou philosophie du droit.

MACORS (J. G.), prof. ordinaire.
 NAMUR (P.), prof. ordinaire.
 (Idem.)
 LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.

Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.
 Mardi, merc., vend., sam., 10 à 11 1/2 h.
 Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

SECOND SEMESTRE.

Doctorat.

Première épreuve.

MM.

Droit criminel belge (1^{re} partie : Droit pénal).
 Droit civil moderne (1^{re} partie : un tiers).
 Droit public.
 Droit administratif.
 Pandectes.

NYPELS (J. S. G.), prof. émérite.
 THIRY (V.), prof. ordinaire.
 MACORS (J. G.), prof. ordinaire.
 MACORS (F.), prof. ordinaire.
 MAYNZ (C.), prof. ordinaire.

Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
 Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
 Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

Seconde épreuve.

Organisation judiciaire, compétence et procédure civile.
 Droit criminel belge (2^e partie : Instruction criminelle).
 Droit civil moderne (2^e partie : deux tiers).
 Droit commercial.
 Economie politique.

NYPELS (J. S. G.), prof. émérite.
 (Idem.)
 THIRY (V.), prof. ordinaire.
 DE SAVOYE (TH. J. J.), prof. ord.
 THIRY (V.), prof. ordinaire.
 DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.

Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
 (V. ci-dessus, Doctorat, 1^{re} épreuve.)
 Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
 Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
 Lundi, 10 à 11 1/2, jusqu'à Pâques.

Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
 Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
 Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h. depuis Pâques.

Grade de candidat notaire.

Première épreuve.

Encyclopédie du droit et introduction historique au cours de droit civil.
 Droit civil moderne (1^{re} partie : un tiers).
 Lois organiques du notariat (cours semestriel, y compris les lois fiscales).

(Voir ci-dessus, Candidature.)
 (V. ci-dessus, Doctorat, 1^{re} épreuve.)
 MACORS (F.), prof. ordinaire.

Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

Seconde épreuve.

Droit civil moderne (2^e partie : deux tiers).
 Lois fiscales et rédaction des actes (cours semestriel, y compris les lois organiques du notariat).

(Voir ci-dessus, Doctorat, 2^e épreuve.)
 MACORS (F.), prof. ordinaire.

Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

(Doyen, M. J. T. P. CHANDELON. — Secrétaire, M. W. SPRING.)

Candidature en sciences naturelles.

(V. la Faculté de philos. et des lettres.)	
PERARD (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
VAN BENEDEX (E.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
DEVALQUE (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, jeudi, vendredi, 3 à 4 h.
CHANDELON (J. T. P.), prof. ordin.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 3/4 h.
CHANDELON (J. T. P.), prof. ordin.	Trois séances par semaine.
SPRING (W.), prof. extraordinaire.	Trois séances par semaine.
MORREN (Ed.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h., mercr., 8 1/2 à 10 heures.

Logique, psychologie et philosophie morale.	
Physique expérimentale	
Éléments de zoologie	
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.	
Chimie générale inorganique.	
Id. id. organique	
Exercices pratiques de chimie inorganique.	
Id. id. organique.	
Éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale.	

Examen de candidat en pharmacie.

(Voir ci-dessus.)
(Idem.)
(Idem.)
(Idem.)

Éléments de physique expérimentale	
Chimie générale.	
Éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.	

Doctorat en sciences naturelles.

VAN BENEDEX (E.), prof. ordinaire.	
(Idem.)	
DEVALQUE (G.), prof. ordinaire.	
VAN BENEDEX (E.), prof. ordinaire.	Jeu. di, vendr., samedi, 3 1/2 à 5 h.
MORREN (Ed.), prof. ordinaire	Jeu. di, 9 1/2 à 11 h.
DEVALQUE (G.), prof. ordinaire.	
(Idem.)	
(Idem.)	
CHANDELON (J. T. P.), prof. ordin.	Mercredi, 3 à 4 1/2 h.
SPRING (W.), prof. extraordinaire.	Lundi, 3 à 4 1/2 h.
DE KOSINCK (L.), chargé de cours.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 1/2 h.
VAN BENEDEX (Ed.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
MORREN (Ed.), prof. ordinaire.	Jeu. di après-midi.
DEVALQUE (G.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurement.

Zoologie et géographie animale.	
Anatomie de texture	
Paléontologie animale	
Anatomie et physiologie comparées	
Botanique générale et spéciale, y compris la géographie des plantes	
Minéralogie	
Géologie	
Paléontologie stratigraphique	
Chimie générale inorganique	
Idem. organique	
Idem. analytique	
Exercices de microscopie comparée	
Exercices d'anatomie végétale	
Exercices minéralogiques et géologiques.	

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS
DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

SECOND SEMESTRE.

Candidature en sciences physiques et mathématiques.

MM.
(V. la Faculté de phil. et des lettres.)
DE CUYPER (A. C.), prof. ordinaire.
SCHMIT (J. P.), prof. à l'École des mines
CATALAN (E. C.), prof. ordinaire.
LE PAIGE (C), chargé de cours.
CATALAN (E.-C.), prof. ordinaire.
DE CUYPER (A. C.), prof. ordinaire.
(Idem.)
(Voir ci-dessus.)
(Idem.)
Voir ci-dessus. Cours de minéralogie.

Mardi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.
Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.
Lundi, mercredi, vend., 9 à 10 1/2 h.
Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.

Mardi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Lundi, mercredi, vend., 9 à 10 1/2 h.
Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mardi, mercredi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.;
samedi, 11 à 12 1/2 h.
Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.
Lundi, mardi, 9 à 10 1/2 h.
Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.
Mardi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.

Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.
Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 1/2 h.
(Idem.)
Mercredi, vendredi, 4 1/2 à 6 h.
(Idem.)
Vendredi, 8 1/2 à 10 h.

CATALAN (E. C.) prof. ordinaire.
DE CUYPER (A. C.), prof. ordinaire.
SPRING (W.), prof. extraordinaire.
DE CUYPER (A. C.), prof. ordinaire.
LE PAIGE (C.), chargé de cours.
GRAINDORGE (J.), chargé de cours.
(Idem.)
FOLIE (F.), chargé de cours.
(Voir ci-dessus.)
PERARD (L.), prof. ordinaire.

Logique, psychologie et philosophie morale.
Géométrie analytique complète.
Géométrie descriptive.
Algèbre supérieure.
Éléments de la théorie des déterminants.
Calcul différentiel et calcul intégral et éléments de calcul des variations.
Statique analytique et dynamique du point.
Astronomie physique.
Physique expérimentale.
Principes généraux de chimie.
Cristallographie.

Analyse pure et calcul des probabilités.
Mécanique analytique des systèmes hydrostatiques et hydrodynamique.
Physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel.
Astronomie mathématique.
Compléments d'analyse.
Théories dynamiques de Jacobi.
Mécanique céleste.
Géométrie supérieure analytique et synthétique.
Physique mathématique.
Physique expérimentale (théorie et pratique des instruments et des observations).

Jours et heures à fixer ultérieurement.

Enseignement préparatoire.

Algèbre supérieure.	(Voir ci-dessus.)		
Géométrie analytique des trois dimensions	(Idem.)		
Calcul différentiel et calcul intégral	(Idem.)		
Mécanique analytique	(Idem.)		
Chimie inorganique	(Idem.)		
Chimie organique	(Idem.)		
Physique	(Idem.)		
Agronomie et éléments de géodésie	(Idem.)		
Géométrie descriptive et applications à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres.		Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	
Statiqne élémentaire et principes de dynamique			Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Littérature			Jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Enseignement spécial.

Mécanique appliquée.	DWELSHAUVERS (V.), prof. à l'École des mines.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, merc., vendredi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique.	CHANDELON (J. T. P.), prof. ordin.	Lundi, mardi, mercr., 11 1/2 à 1 h.	Mercr., vend., samedi, 11 1/2 à 1 h.
Id. organique	GORET (L.), chargé des cours.	Jeudi, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.	Jeudi, vendredi, sam., 8 à 9 1/2 h.
Exploitation des mines	TRASENSTER (L. J.), prof. ordinaire.		
Minéralogie	(Voir ci-dessus.)		
Géologie	(Idem.)		
Physique industrielle	DWELSHAUVERS (V.), prof. à l'École des mines.	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Métallurgie	GILLOX (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Docimasia.	KUPFFERSCHLAGER (I.), prof. ordin.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Architecture industrielle	SCHMIT (J. P.), prof. à l'École des mines.	Lundi, mercr., vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mercr., samedi, 2 1/2 à 4 h.; vend., 9 1/2 à 11 h.
Economie industrielle	DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.	Mercr., 2 1/2 à 4 h.	
Législation minière et industrielle.	MACORS (F.), prof. ordinaire.	Lundi, 11 1/2 à 1 h.	

DÉSIGNATION DES COURS.	JOURS ET HEURES.	
	PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
NOMS DES PROFESSEURS.		
FACULTÉ DE MÉDECINE.		
(Doyen, M. CH. GUSSENBAUER. — Secrétaire, M. O. ANSIAUX.)		
Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements.		
Première épreuve.		
MM.		
ANATOMIE comparée.	VAN BENEDE (E.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
ANATOMIE de texture générale.	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
PHARMACOGNOSTIE, et éléments de pharmacie.	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
Seconde épreuve.		
ANATOMIE DESCRIPTIVE. (PUTZEYS (F.) chargé de cours.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 1/2 à 9 1/2 h.
Ostéologie, syndesmologie,	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Jeudi, 10 à 11 1/2 h.
myologie, angéiologie, névrologie	VAN BENEDE (E.), prof. ordinaire.	Samedi, 10 à 11 h.
splanchnologie	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
et organe des sens.	(Idem.)	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Embryologie.	SCHWANN (T.), prof. ordinaire.	Tous les jours de 2 1/2 à 6 h.
Anatomie de texture spéciale.	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	
Anatomie des régions.	NAN BENEDE (E.), prof. ordinaire.	
Physiologie.	SWAEN et PUTZEYS.	
Exercices microscopiques d'histologie normale		
Exercices d'anatomie comparée.		
Démonstrations anatomiques.		
PREMIER DOCTORAT.		
Première épreuve.		
Pathologie générale.	MASius (V.), prof. ordinaire.	Mardi, 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Hygiène publique et privée.	ANSIAUX (Osc.), prof. extraordinaire.	Jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Exerc. microscopiques d'anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Seconde épreuve.		
Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h. Mardi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.

<p>Spéciale.</p> <p>PATHOLOGIE Générale.</p> <p>Maladies des os et des articulations. — Bandages et</p> <p>CHIRURGICALE.</p> <p>Théorie des accouchements.</p> <p>Médecine légale.</p>	<p>BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.</p> <p>GUSSENBAUER (C.), prof. ordinaire.</p> <p>ANSIAUX (O.), prof. extraord.</p> <p>WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.</p> <p>VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.</p> <p>HEUSE (H.), prof. ordinaire.</p> <p>SAUVEUR (H.), prof. ém., MASIUS, supp.</p> <p>MASIUS, suppléant.</p> <p>GUSSENBAUER (C.), prof. ordinaire.</p> <p>BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.</p> <p>(Idem.)</p> <p>MASIUS (V.), prof. ordinaire.</p> <p>VANLAIR (C.), prof. ordinaire.</p> <p>ANSIAUX (O.), prof. extraordinaire.</p> <p>SWAEN (A.), prof. ordinaire.</p> <p>WASSEIGE (A.), prof. ordinaire.</p>	<p>Lundi, mercredi, vend., 12 à 1 h.</p> <p>Lundi, vendredi, 11 à 12 h.</p> <p>Mercredi, 11 à 12 h., vend., 4 à 5 h.</p> <p>Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.</p> <p>Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.</p> <p>Lundi, mercredi, vend., 7 1/2 à 9 h.</p> <p>Mardi, mer., jeudi, vend., sam., 9 à 10 h.</p> <p>Jours et heures à fixer ultérieurement</p> <p>Lundi, 10 à 11 h.; jeudi, 10 à 11 1/2.</p> <p>Jours et heures à fixer ultérieurement</p> <p>Mercredi, 10 à 11 1/2 h.</p> <p>Jours et heures à fixer ultérieurement</p> <p>Jours et heures à fixer ultérieurement</p> <p>currence.</p>	<p>Lundi, vendredi, 11 à 12 h.</p> <p>Lundi, mercr., vendr., 2 1/2 à 4 h.</p> <p>Jeudi, samedi, 12 à 1 h.</p> <p>Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.</p> <p>Lundi, mercredi, vend., 7 1/2 à 9 h.</p> <p>Mardi, mer., jeudi, vend., sam., 9 à 10 h.</p> <p>Lundi, 10 à 11 h.; jeudi, 10 à 11 1/2 h.</p> <p>Mercredi, 10 à 11 1/2 h.</p> <p>Lundi, mercredi, vend., 12 à 1 h.</p> <p>Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.</p> <p>Samedi, 2 1/2 à 4 h.</p> <p>Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.</p>
---	--	--	---

TROISIÈME DOCTORAT.

PHARMACIE.

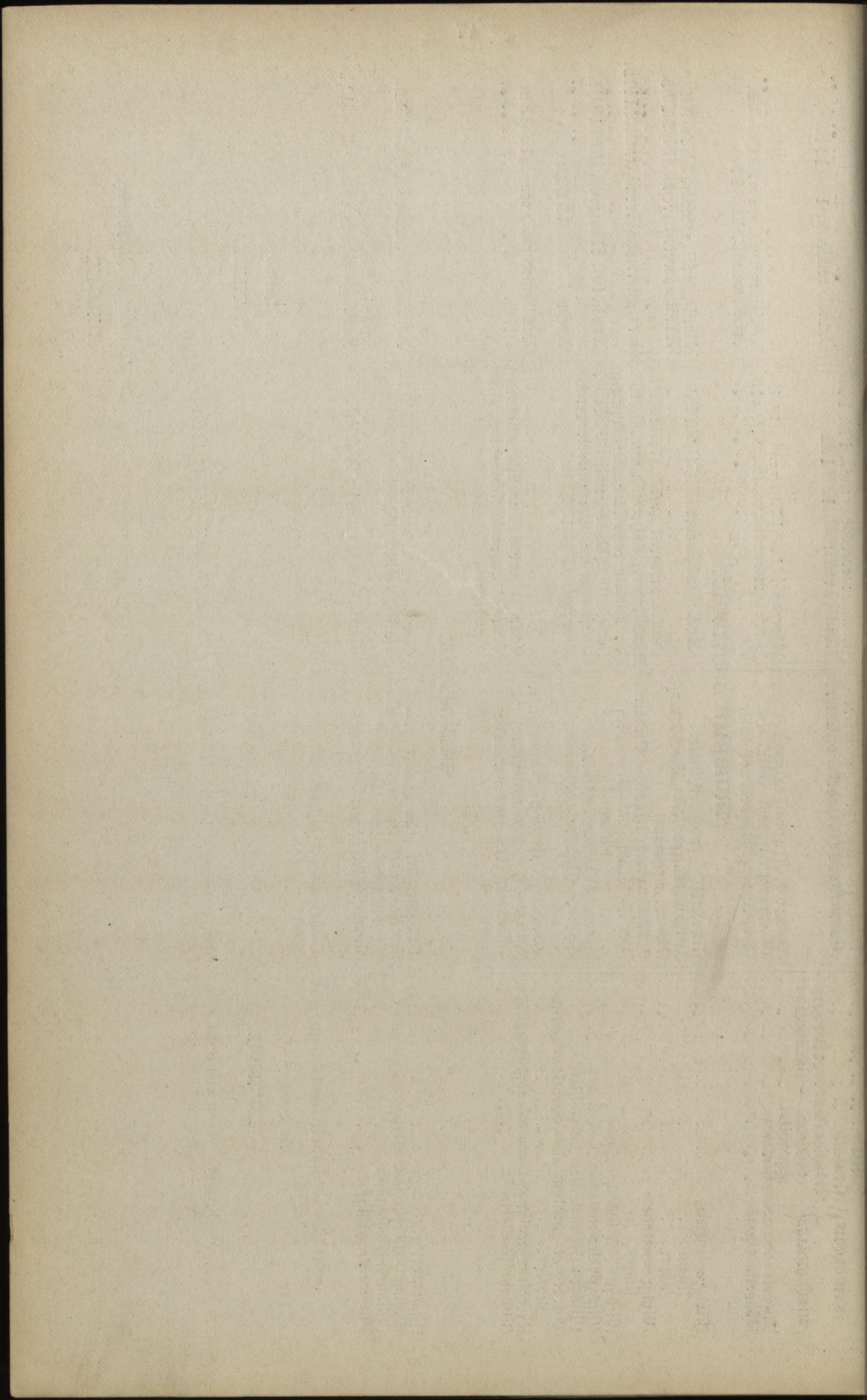
<p>Pharmacie théorique.</p> <p>Eléments de chimie analytique.</p> <p>Chimie toxicologique.</p> <p>Pharmacie pratique.</p>	<p>GILKINET (A.), chargé de cours.</p> <p>DE KONINGK (L.), chargé de cours.</p> <p>KUPFFERSCHLAEGER (Is.), prof. orul.</p> <p>GILKINET (A.), chargé de cours.</p> <p>Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 7 juillet 1877.</p>	<p>Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.</p> <p>Mardi, jeudi, 2 1/2 à 4.</p> <p>Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 12 h.</p>
---	--	--

Le Secrétaire,
L. ROERSCH.

Le Recteur,
V. THIRY.

Vu et approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Intérieur,
DELCOUR.



EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONCERNANT

1° Les inscriptions.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription ; le droit d'inscription est de 15 francs. Art. 18 de la loi.

Le Recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; il éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Art. 28 du régl.

L'élève, avant son inscription, s'engage à observer les règlements universitaires. Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Les Facultés peuvent autoriser l'inscription isolée à certains cours. (Elles fixent, dans ce cas, le taux des rétributions.)

Art. 1^{er} de l'arrêté du 50 nov. 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. (Cours annuels). Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. (Cours semestriels). Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 40 francs.

3^e catégorie. (Deux leçons par semaine). Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. (Une leçon par semaine). Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 200 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 nov. 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures ;

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application :

Arrêté ministériel
du 26 nov. 1849.

1^{re} année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2^e année d'études, y compris le dessin et
les manipulations, 240 »

3^e année d'études, y compris le dessin, 120 »

4^e année d'études, id. 120 »

5^e année d'études, id. 120 »

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise, Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février, Art. 1^{er} du régl.

2^o La fréquentation. — Des vacances.

Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université, Art. 2 de la loi.

Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université, Art. 56 du régl.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques, Art. 5 de la loi.

Les programmes des cours sont soumis à son approbation.

Art. 8 du régl. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre.

Art. 9 du régl. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au Recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Art. 10 du régl. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours ses parents en sont informés par le Recteur.

Art. 11 du régl. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ; l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Art. 7 du régl. Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués :

Le 1^{er} et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le lundi de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold I^{er} et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1^{er} et le 2 novembre ;

Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

3^o Les mesures d'ordre intérieur.

Art. 29 du régl. Le Recteur a la direction supérieure de la police académique. Il surveille la conduite des étudiants.

Le Recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont :

Art. 24 de la loi.

Les admonitions :

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux.
Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le Recteur : les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie de procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° Les examens.

I. Des sessions.

Les examens ont lieu devant les Facultés.

Celles-ci ne peuvent y procéder qu'autant que la majorité des membres dont chacune d'elles se compose soit présente.

Si certaines matières faisant l'objet d'un examen ont été enseignées à l'Université par des personnes n'appartenant pas à la Faculté chargée de procéder à cet examen ou n'y ayant pas voix délibérative, ces personnes sont appelées à participer à l'examen avec voix délibérative.

Il y a annuellement deux sessions ordinaires d'examen devant les Facultés : l'une s'ouvrant à la fin du premier semestre, l'autre commençant le deuxième mardi du mois de juillet.

Les Facultés sont autorisées à tenir, au commencement du mois de novembre, une session extraordinaire pour les élèves ajournés à la session précédente ou qui se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par elles à se représenter à l'époque de la rentrée.

Les examens qui ont lieu à cette époque de l'année, ainsi qu'à la première session ordinaire, n'entraînent aucune interruption des cours.

II. Des frais d'examen.

Art. 56. Loi du 20 mai 1876. Les frais d'examen devant le jury central et devant les Facultés des universités de l'État sont réglés comme il suit :

Pour l'examen de candidat en philosophie et lettres	fr. 50	»
Pour l'examen de docteur en philosophie et lettres	» 50	»
Pour l'examen de candidat en droit	» 100	»
Pour chacun des examens de docteur en droit	» 100	»
Pour l'examen de candidat notaire.	» 100	»
Pour chacun des examens de candidat en sciences	» 40	»
Pour chacun des examens de docteur en sciences physiques et mathématiques	» 40	»
Pour l'examen de docteur en sciences naturelles	» 80	»
Pour l'examen de candidat en médecine	» 40	»
Pour chacun des examens de docteur en médecine	» 80	»
Pour l'examen de candidat en pharmacie	» 50	»
Pour l'examen de pharmacien	» 50	»

Art. 57 id. Les récipiendaires ajournés qui se représentent payent la moitié des frais d'examen.

Les récipiendaires refusés qui se représentent sont tenus de payer de nouveau la totalité des frais d'examen.

III. Des matières d'examen.

Art. 1^{er} de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876. Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu à l'Université de Liège, conformément au programme ci-après :

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'explication d'un auteur latin ;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires ;

La psychologie ;

La logique ;
L'histoire politique de l'antiquité ;
Version latine par écrit.

La seconde comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin ;
La philosophie morale ;
L'histoire politique du moyen âge ;
L'histoire politique moderne et spécialement l'histoire politique interne de la Belgique ;

Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien ;

Travail de rédaction portant sur l'une des matières du programme, au choix de la Faculté.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, la première épreuve comprend, en outre, l'explication d'un auteur grec ; la seconde épreuve, la traduction d'un texte grec à livre ouvert.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1^{re} partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1^{re} partie) ;

Les éléments de la grammaire générale ;

Version latine par écrit.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2^e partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2^e partie) ;

Les antiquités grecques ;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes ;

La métaphysique générale et spéciale ;

Version grecque par écrit.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes.

Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches philosophiques, sont tenus de *rédigier une question de philosophie*. Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches littéraires, sont tenus de *rédigier un travail littéraire*.

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire du droit romain ;

Les institutes du droit romain ;

Le droit naturel ou la philosophie du droit ;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes ;

Le droit civil (1^{re} partie : un tiers) ;

Le droit public ;

Le droit administratif ;

Le droit criminel belge (1^{re} partie : droit pénal) ;

La seconde comprend :

Le droit civil (2^e partie : deux tiers) ;

Le droit criminel belge (2^e partie : instruction criminelle) ;
Les éléments du droit commercial ;
Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et
de la procédure civile ;
L'économie politique.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire
l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives, pour les
récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours
de droit civil ;

Le droit civil (4^{re} partie : un tiers) ;

Les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2^e partie : deux tiers) ;

Les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat
notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois
organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus,
dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une
rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française,
soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en
outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en
langue allemande.

Sciences politiques et administratives.

(Matière à régler ultérieurement.)

**Examen pour le grade de candidat en sciences physiques
et mathématiques.**

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;

La géométrie analytique complète ;

La géométrie descriptive ;

L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;

Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations.

La seconde comprend :

La statique analytique et la dynamique du point ;

L'astronomie physique ;

La physique expérimentale ;

Les principes généraux de chimie ;

La cristallographie.

**Examen pour le grade de docteur en sciences physiques
et mathématiques.**

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ;

Le calcul des probabilités ;

La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ;

La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ;

L'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

Les compléments d'analyse ;
Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ;
La géométrie supérieure analytique et synthétique ;
La physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;
La physique expérimentale ;
Les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale ;
Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;
Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie ;
Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend trois des quatre catégories des matières suivantes, au choix des récipiendaires, savoir :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ;

B. La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétale ;

C. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ;

D. La chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

- Les éléments d'anatomie comparée ;
- La pharmacognosie et les éléments de pharmacie ;
- L'anatomie de texture générale.

La seconde comprend :

- La physiologie humaine ;
- L'anatomie descriptive, y compris l'anatomie des régions ;
- L'anatomie de texture spéciale ;
- Des démonstrations anatomiques ordinaires ou microscopiques ;
- Des démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première épreuve peut, à la demande du récipiendaire, être divisée en deux sous-épreuves comprenant respectivement :

Première sous-épreuve :

- L'anatomie pathologique ;
- La pathologie générale ;
- L'hygiène publique et privée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

Deuxième sous-épreuve :

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales ;

La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique ;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'analyse pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophtalmologie ;

La théorie des accouchements ;

La médecine légale, non compris la chimie toxicologique ;

La troisième comprend :

La clinique interne ;

La clinique externe ;

La pratique des accouchements ;

La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale ;

La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

- Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique ;
- Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima ;
- La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

- Deux opérations chimiques ;
- Deux préparations pharmaceutiques ;
- Une analyse générale ;
- Une opération toxicologique ;
- Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ;
- Une recherche microscopique.

Art. 2 id. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une autre université ou du jury central, un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente dans l'une des universités de l'État pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées par l'article 1^{er} du présent arrêté, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait aux deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

IV. De l'entérinement des diplômes.

Les diplômes relatifs aux grades prémentionnés, délivrés Art. 20 de la loi. conformément aux prescriptions des articles précédents, soit par une université de l'État, soit par une université libre, soit par le jury central, seront, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

L'entérinement de chaque diplôme donnera lieu à la perception Art. 55 id. d'un droit de vingt francs.

V. Dispositions transitoires.

Les récipiendaires qui ont obtenu le grade de candidat, et Art. 47 id. commencé leurs études pour le doctorat ou pour la pharmacie antérieurement à la publication de la présente loi, pourront subir les derniers examens sur les matières déterminées par les lois antérieures.

La même faculté est accordée, pour l'examen de candidat notaire, à ceux qui ont subi l'épreuve préparatoire à cet examen et commencé leurs études pour le notariat antérieurement à la publication de la présente loi.

Les récipiendaires qui ont obtenu le diplôme ou certificat pré- Art. 48 id. paratoire, et commencé leurs études pour la candidature dans l'une ou l'autre Faculté antérieurement à la publication de la présente loi, pourront, dans l'année de cette publication, subir l'examen de candidat sur les matières déterminées par les lois antérieures.

Toutefois, cette faculté n'est point accordée, pour l'examen de candidat en droit ou de candidat en médecine, aux récipiendaires qui n'ont point obtenu le diplôme de candidat en philosophie et lettres ou celui de candidat en sciences naturelles antérieurement à la publication de la présente loi.

Par dérogation aux dispositions des articles 47 et 48, les Art. 49 id. certificats de fréquentation délivrés en vertu de la loi du 1^{er} mai 1857 ne dispenseront les récipiendaires d'un examen sommaire, que pour autant qu'ils les aient fait vérifier par la commission dont il est parlé au chapitre III ci-dessus, au plus tard avant le 1^{er} janvier 1877.

5° Les moyens d'encouragement et les bourses.

Art. 44 de la loi. Des médailles en or, de la valeur de 100 francs, peuvent être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux Belges, quel que soit le lieu de leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Ne seront admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et seulement dans les deux années qui suivront l'obtention du diplôme de docteur.

Une récompense en livres d'une valeur de 400 francs est ajoutée à chaque médaille.

Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats, sur la proposition du jury du concours.

Les étrangers qui auront fait leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par le gouvernement.

Art. 45 id. Quatre-vingts bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune, qui, se destinant aux études supérieures, ont fait preuve d'une aptitude dûment constatée, à la suite d'un concours dont les conditions seront réglées par le gouvernement.

La collation d'une bourse n'astreint pas le titulaire à suivre les cours d'un établissement déterminé.

Les bourses seront conférées par arrêté royal. Il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 46 id. Douze bourses de 2,000 fr. par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours dont il réglera les conditions, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses seront données pour deux ans et réparties de la manière suivante : quatre pour les docteurs en droit et les docteurs en philosophie et lettres; huit pour les docteurs en sciences naturelles, pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques, pour les docteurs en médecine et pour les pharmaciens.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

